

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE CADASTREE CI N° 330 ET CESSION A LA SAS ACQS FIT&PERF

Par délibération en date du 12 avril 2018, le Conseil Municipal approuvait le projet de déclassement du domaine public, d'un terrain situé dans l'enceinte du Stade Colette Besson, Route de Saubagnacq à Dax. Il s'agit de la parcelle cadastrée CI n° 330, pour une contenance de 3 985 m², conformément au plan ci-annexé.

L'enquête publique correspondante s'est déroulée du 22 mai au 5 juin 2018 inclus. Elle n'a suscité aucune observation et a fait l'objet d'un avis favorable du Commissaire enquêteur, Madame Valérie BEDERE en date du 18 juin 2018.

Ainsi la Ville peut décider de la désaffectation du domaine public communal du terrain objet de la dite enquête et de son déclassement du domaine public communal.

De plus, la Ville peut désormais procéder à la cession dudit terrain, au profit de la société ACQS FIT&PERF, représentée par son Président, Monsieur Régis RAMEAU, qui projette d'édifier une salle de sports. Cet équipement viendra ainsi compléter l'offre sportive proposée par les différentes infrastructures du Stade Colette Besson.

Dans cette optique, France Domaine a estimé la valeur vénale, au m², de la parcelle cadastrée CI n° 330, en distinguant la partie impactée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, à savoir : 39 € pour la partie constructible, représentant 2 430m², et 4 € pour la partie en zone rouge du PPRI.

Compte tenu de ces éléments, la Ville a fixé le niveau de la transaction, avec la SAS ACQS FIT&PERF, à 105 000 €, ce qu'elle a accepté.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DONNE un avis favorable à la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée CI n° 330,

APPROUVE le déclassement du domaine public communal de la parcelle susvisée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée CI n° 330, d'une contenance de 3 985 m², au profit de la SAS ACQS FIT&PERF, au prix de 105 000 € TTC,

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre LALANNE, 5ème Adjoint au Maire, en charge des Affaires Foncières, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, Notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-21-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».